

Françoise Roche Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753
FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr
www.snca-nat.fr

Lettre ouverte à une dame qui publie des tribunes dans le Monde

Le silence et la parole

Un adhérent du SE-UNSA a dit récemment et publiquement, sur la chaîne régionale de télévision que Catherine PEDERZOLI, professeur d'histoire-géographie au lycée Loritz de NANCY, méritait le rapport fait à charge contre elle par les Inspecteurs Généraux (IG) MAMOU et PETRE-GRENOUILLEAU, et la suspension qui s'en est suivie, parce qu'elle avait mauvais caractère ... Ce qui est un argument de qualité syndicale irréfutable !

Voici qu'un syndicat membre de l'UNSA, le club des proviseurs soi-disant SNPDEN, montre à nouveau la qualité hautement syndicale de certains des éléments constitutifs de cette union de syndicats autonomes. En effet, il vient de publier sur l'affaire PEDERZOLI un communiqué dont l'*EST-REPUBLICAIN* a donné de larges extraits. Comme les auteurs de la lettre anonyme dont le SNCA e.i.L. Convergence fut destinataire en mars dernier et qui n'a pas autrement troublé le Ministère de l'Education Nationale qui a eu connaissance et de sa nature et de sa teneur, le SNPDEN prétend que Catherine PEDERZOLI camoufle les véritables raisons de ce qui a entraîné sa sanction : ce n'est pas parce qu'elle enseigne la SHOAH qu'elle est punie, mais bien parce qu'elle a commis « des manquements graves et volontaires dont rien de moins qu'une falsification de documents officiels » ...

Et de s'étonner que certaines associations comme le CRIF ou le Mémorial de la SHOAH, « sans doute mal informé[e]s » se laissent aller à se joindre à ceux qui soutiennent et défendent Catherine PEDERZOLI.

En fait d'organisations « sans doute mal informées », il y a le SNPDEN : où a-t-il été pécher cette « falsification de documents officiels » ? Dans le premier rapport, où cette accusation n'est pas portée ? Dans le second rapport qui est, si l'on en croit Luc CHATEL, au Rectorat de NANCY-METZ, mais n'a toujours pas été mis à la disposition de celle qui en fait l'objet ?

Le conseil juridique de Catherine PEDERZOLI a porté plainte pour diffamation contre l'*EST-REPUBLICAIN* qui n'a pas pris le soin de vérifier les sources du SNPDEN si bavard et si mal informé.

Mais ce qu'il annonçait et qui l'incitait à brûler si mal à propos ses vaisseaux était vrai : hier, 5 octobre, Catherine PEDERZOLI a pris, pour la première fois, la parole publiquement sur le thème « Peut-on encore enseigner l'histoire de la SHOAH en France? » au Centre d'Accueil de la Presse Etrangère (CAPE) à PARIS. Une dame qui faisait publier avant même la fin de la conférence un article dans *LE MONDE*, à charge encore contre Catherine, s'émouvait de ce que, face au silence de l'Institution, exigé par le devoir de réserve (*sic*), Catherine et ses soutiens puissent parler librement. Elle déplorait que l'Institution ne puisse se défendre face à la parole d'une prof sanctionnée pour elle ne sait toujours pas quelle raison.

Madame la donneuse de leçons et de tribunes dans *LE MONDE*, est-ce donc le silence que le harcèlement et les menaces dont Catherine PEDERZOLI est la victime, depuis 2008, de la part de Sandrine THIEULIN, son proviseur, à propos de son projet pédagogique du Voyage de la Mémoire de la SHOAH? Est-ce donc le silence que les ragots des corbeaux repris à l'envie dans le rapport des sieurs MAMOU et PETRE-GRENOUILLEAU, allant jusqu'à des allusions – mensongères également – à sa vie intime? Est-ce donc le silence que les propos malveillants de collègues qui pratiquent sans vergogne la fusion de l'anti-sionisme gauchiste et de l'antisémitisme droitier? Est-ce le silence que de priver de parole une collègue que l'on cherche à pousser à bout : dans certaines entreprises, et pas seulement privées, cela se termine par des suicides ... Silence définitif!

Des élèves, des parents d'élèves, quelques collègues, des amis, le Maire de NANCY et son équipe, quelques autres sur place l'ont entourée, défendue, réconfortée. Depuis janvier 2010, le SNCA e.i.L. Convergence a été à ses côtés. Aujourd'hui une pétition circule pour exiger sa réintégration sans condition, un comité de soutien s'est formé autour d'elle : et vous osez, Madame, reprocher à Catherine qu'elle sorte de son silence !

Dimanche 10 octobre 2010 nous manifesterons à partir de 15 h devant le Ministère de l'Education Nationale pour être ses porte-voix.

Rendez-vous au métro Rue du Bac, ligne 12